



**COMMUNIQUE de Paul QUILÈS,  
Maire de CORDES sur CIEL,  
Président de la Communauté de Communes du CORDAIS et du CAUSSE.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de Coronavirus « COVID19 » et en application de « la Loi d'Urgence » adoptée par le Parlement le 22 Mars 2020 sur la continuité des services publics en cette période d'état d'urgence sanitaire, je vous informe que mon mandat de Maire de Cordes sur Ciel est prolongé jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire qui sera défini par décret.

Concernant la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C), je continue également d'en assurer la Présidence dans les mêmes conditions, accompagné de l'exécutif en place et de l'ensemble des élus délégués des communes membres issus du scrutin des élections municipales de 2014.

Prenez soin de vous et protégez-vous, en appliquant strictement les recommandations du gouvernement et du Ministère de la Santé.

La Mairie de CORDES et la Communauté de Communes restent à vos côtés dans votre quotidien.

Très cordialement

Paul QUILÈS